RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Date : 21/10/2024

Procès-verbal d'assemblée générale

Procès-verbal de l'assemblée générale du 21/10/2024

L'an 2024 et le 21/10/2024 à 15 heures, les associés de la société AB ELEC, société par actions simplifiée au capital de 500 €, se sont réunis au siège social à [redacted] dont le n° d'identification est 848 091 088, au RCS de EVRY, en assemblée sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

* Étaient présents :

M N'DIAYE ABDOUL, né le 1[redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant au [redacted] titulaire de 100 actions, président associé unique.

M DEME IBRAHIM, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant au [redacted] acheteur des actions.

M. DEME MAMADOU, né le 1[redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant au [redacted]

L'assemblée est présidée par M. N'DIAYE ABDOUL, Président, associé unique de la société..

Le Président constate que les associés présents ou régulièrement représentés possèdent ensemble 100 actions et que, en conséquence, l'assemblée est habilitée à voter toutes les décisions figurant à l'ordre du jour.

- **Si l'unanimité est exigée**

Le Président constate que tous les associés de la SAS sont présents ou régulièrement représentés et qu'en conséquence les questions figurant à l'ordre du jour, exigeant une décision unanime, peuvent être votées.

Le Président constate que tous les associés ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires, les associés lui en donnent acte.

Le président met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport du président

- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée ;

- La copie de l'acte de vente

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Acte de vente des actions

Changement de président

Transfert du siège sociale de la société

Augmentation du capital

Modification de la forme juridique

Adjonction de l’objet social

Puis, lecture est donnée du rapport du président.

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées

La société AB ELEC sans aucun établissement en activité à ce jour, soit le 24/10/2024, reprendra son activité.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution

Monsieur N’DIAYE ABDOUL, mieux identifié ci-dessus, vends la totalité de ses actions, soit 100 actions numérotées de 01 à 100, d’une valeur de 5 euros chacune, soit 500 €, divisé comme suit : 50 actions, numérotée de 01 à 50 à Monsieur DEME IBRAHIM qui accepte.

50 actions, numérotée de 51 à 100 à Monsieur DEME MAMADOU qui accepte

Cette résolution est adoptée à l’unanimité

Deuxième résolution

Monsieur N’DIAYE ABDOUL, mieux identifié ci-dessus, démission de la présidence de la société AB ELEC.

Monsieur DEME MAMADOU, mieux identifié ci-dessus, devient le Gérant de la société AB ELEC.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité

Troisième résolution

Le transfert du siège social : le siège social situé au 13 rue André Dépecker 91150 Etampes ferme. Le siège social est transféré au 14 avenue du Général de Gaulle 94160, Saint-Mandé

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

Le changement de forme juridique : la société AB ELEC change de forme juridique, elle passe d'une SAS à une SARL. Après augmentation du capital, la répartition du capital social se fait comme suit :

Monsieur DEME IBRAHIM, mieux identifié ci-dessus, détient 50 % de parts sociales, numérotées de 01 à 50,soit 50 parts sociales d'une valeur de 5 euros chacune, représentant une valeur de 250 €.

Monsieur DEME MAMADOU, mieux identifié ci-dessus, détient 50 % de parts sociales, numérotées de 51 à 100, soit 50 parts sociales d'une valeur de 5 euros chacune, représentant une valeur de 250 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

L'adjonction d'activité : la société AB ELEC ajoute à son activité, travaux d'installation électrique dans tous les locaux, la construction de maisons notamment de maisons individuelle et/ou préfabriquées. Entreprise générale de bâtiment (maçonnerie, électricité, plomberie, flatterie, revêtements sols, peinture)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et acheteur.

Signatures

M. N’DIAYE ABDOUL, ancien président 

M. DEME IBRAHIM, associé

M. DEME MAMADOU, Gérant 